



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/32  
4 juin 2004



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-troisième réunion  
Genève, 5 – 9 juillet 2004

**PROPOSITION DE PROJET : CROATIE**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Halon

- Programme d'élimination sectorielle : Création d'une banque de halons      Allemagne



## **DESCRIPTION DU PROJET**

1. L'Allemagne demande 60 000 \$ US ainsi que des frais d'agence de 7 800 \$US pour un programme d'élimination du secteur des halons en Croatie. Ce projet tend à créer un plan de gestion d'une banque nationale des halons pour la Croatie, assurant que le pays remplira les obligations imposées par le Protocole de Montréal. Ce plan de gestion aidera les usagers du halon 1301 à recouvrer et à recycler les stocks de halon.

2. Le projet comporte deux composantes : Une composante de gestion des halons et un programme d'assistance technique. La composante de gestion des halons comporte la création d'une banque nationale des halons et la mise en place d'un équipement de recyclage et de récupération. Les activités du programme d'assistance technique comprennent la création d'une association anti-incendie, une assistance en matière de normes techniques et d'informations, un soutien d'ingénierie et une formation de compagnies nationales desservant la lutte contre l'incendie.

### Toile de fond de la consommation de halon

3. En Croatie les halons sont utilisés pour l'entretien de systèmes fixes anti-incendie et pour des extincteurs portatifs dans les installations industrielles, les édifices du patrimoine culturel et les édifices commerciaux, ainsi que pour les forces armées et les véhicules de l'armée croate. La proposition indique que la Croatie ne produit pas de halons mais dépend des importations selon les besoins. Une étude a été menée pour recueillir et vérifier les données relatives à la consommation de halons en Croatie. Le résultat de cette étude a établi que la capacité installée de halon dans le pays était de 539 tonnes PAO. La consommation de l'année de référence et la dernière consommation de halons en Croatie, indiquées en application de l'article 7 étaient de 30.1 tonnes PAO et 26 tonnes PAO (en 2002) respectivement.

## **OBSERVATION ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

4. La Croatie est un pays où la capacité installée de halons est d'un faible volume. Sur la base des récentes approbations pour cette catégorie de pays, le montant requis est conforme aux projets pour ces pays et aux lignes directrices du stockage bancaire des halons (Décision 18/22).

5. Le Gouvernement d'Allemagne avait soumis ce projet à la 42<sup>e</sup> réunion, mais l'avait retiré par la suite, dans l'attente d'une solution concernant des questions de coûts. En réponse à des questions posées par le Secrétariat du Fonds, l'Allemagne a indiqué qu'un groupe directeur composé des principaux intervenants avait été créé, et qu'une compagnie avait offert ses installations pour servir de site à l'équipement de régénération et d'emmagasinement. Une détermination finale de l'emplacement de l'installation de l'équipement sera prise par le gouvernement. Une proposition a été soumise à l'Union Européenne pour financer en 2005 la destruction des halons contaminés, recueillis par le projet de stockage des halons proposé.

6. L'Allemagne a indiqué que la Croatie mettra en vigueur, au cours des six mois consécutifs à l'installation de l'équipement, l'interdiction d'importer de nouveaux halons et ne sollicitera aucune autre assistance, bien qu'elle ait indiqué également que le nouveau fonctionnaire responsable de l'ozone fournira une confirmation de cette indication. Lors de la rédaction du présent document, la confirmation en question n'avait pas été reçue.

## **RECOMMANDATION**

Une approbation globale d'un montant de 60 000 \$US et de 7 800 \$US de frais d'agence est recommandée, à condition que – avec l'approbation de ce projet – le Gouvernement de Croatie accepte d'interdire l'importation de nouveaux halons six mois après l'installation de l'équipement de halons, conformément aux lignes directrices pertinentes, et communique une confirmation de cette interdiction au Comité exécutif.

-----